

**FORMULAIRE DE DECLARATION DE DESTRUCTION OU DE CESSION
D'UN APPAREIL DE BRONZAGE**

Ce formulaire est à adresser à la Direction départementale (de la cohésion sociale et) de la protection des populations – DD(CS)PP – du département où s'effectue la prestation.

Rappel des références réglementaires :

- décret n°2013-1261 du 27 décembre 2013 relatif à la vente et à la mise à disposition du public de certains appareils utilisant des rayonnements ultraviolets, notamment son article 16
- arrêté relatif à la traçabilité des appareils de bronzage et fixant les modalités du contrôle de ces appareils et les conditions d'accréditation des organismes chargés du contrôle

1° – Coordonnées de l'établissement

Nom de l'établissement :

N° Siret :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Fax :

Courriel :

Nature de l'établissement :

Indépendant

Lié à une chaîne ou à un groupement

Nom de la chaîne ou du groupement :

2° – Identité du déclarant

Nom et prénom du déclarant :

Qualité du déclarant (directeur, responsable qualité, etc.) :

3° – Nombre total d'appareils de bronzage avant destruction ou cession

- Nombre d'appareils de bronzage mis à disposition du public au sein de l'établissement :

4° – Nombre d'appareils détruits ou cédés

- Nombre d'appareils de bronzage faisant l'objet de la déclaration de destruction ou de cession :

Note : La copie du récépissé de déclaration de l'appareil est jointe à cette déclaration

5° – Caractéristique de l'appareil de bronzage faisant l'objet de la déclaration

Note : la rubrique n°5 doit être remplie pour chacun des appareils faisant l'objet d'une déclaration dans le cadre de ce formulaire.

5-1° Catégorie de l'appareil de bronzage

UV1

UV3

Note : les catégories d'appareil de bronzage sont définies aux dispositions des alinéas 1° et 3° de l'article 1^{er} du décret n°2013-1261 du 27 décembre 2013 et du dernier alinéa de l'article 2 du même décret.

5-2° Références de l'appareil de bronzage

Marque :

Nom du modèle :

Numéro de série :

5-3° Date prévue ou effective de la destruction ou de la cession (JJ/MM/AAAA) :

5-4° Justificatif de destruction ou de cession

Le justificatif de destruction ou de cession est annexé à la présente déclaration.

Note : le modèle du justificatif de destruction ou de cession de l'appareil, est défini en annexe 3 de l'arrêté susvisé.

Déclaration faite :

A :

Le :

Signature du déclarant :